

PROCES-VERBAL LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Date de convocation : 24 février 2023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Nathalie PRADELS, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Caroline MERIOT, Pascal WILLEMS

Absents : Marie-Christine ANGEVIN, Francine MAIA, Thierry VERGNES, Jérôme JASON

Procuration : Marie-Christine ANGEVIN à Paul MARTY, Jérôme JASON à David MARRE

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-021

FONDS VERT 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le maire propose au conseil de déposer un dossier de subvention Fonds vert au titre de l'année 2023, concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école. Le fonds vert finance les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments communaux dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétique. Une réduction moyenne de 30 % de consommation d'énergie finale est attendue. De même les travaux doivent permettre une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment. Les travaux concerneront notamment le changement du système de chauffage (suppression de la chaudière au fioul), l'isolation des murs, planchers, des fenêtres et ouvrants, la modernisation du système d'éclairage et le changement du système de ventilation.

Il précise qu'Aveyron Ingénierie a présenté une étude de faisabilité.

Le montant de l'opération s'élève à **456 000 € hors taxe**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	419 000 €
Honoraires	37 000 €
Total dépenses	456 000 €
Subvention Fonds vert 40%	182 400 €
Région 20 %	91 200 €
Département 20 %	91 200 €
Autofinancement	91 200 €
Total recettes	456 000 €

Cette opération est inscrite au budget 2023.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de rénovation de l'école
- SOLLICITE la subvention du fonds vert 2023 ainsi que les subventions de la Région et du Département
- S'ENGAGE à débiter l'opération décrite ci-dessus pour l'année 2023

DELIBERATION N° 2023-022

TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT COMMUNAL : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le maire rappelle au conseil que dans le cadre de la cession du fonds de commerce du restaurant communal, la commune de La Salvetat-Peyralès souhaite réaliser des travaux dans le bâtiment : mise aux normes d'accessibilité des sanitaires, réfection du sol, mise en conformité de

l'électricité.

Il propose d'approuver le projet et le plan de financement correspondant. Il précise que cette opération pourrait être subventionnée par le Département et la Région

Le montant de l'opération s'élève à **18 325 € HT**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	18 325 €
Total des dépenses hors taxe	18 325 €
Subvention DEPARTEMENT sollicitée 25 %	4 581 €
Subvention REGION sollicitée 20 %	3 665 €
Autofinancement	10 079 €
Total des recettes	18 325 €

Il précise que cette opération est inscrite au budget 2023.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de travaux de mise en accessibilité et rénovation du restaurant communal
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération présenté ci-dessus
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional

DELIBERATION N° 2023-023
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire propose de déterminer les montants de subventions accordés par la commune pour l'année 2023 aux associations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATION	Subvention 2023
L'ADMR	1700 €
Amicale pompier	1000 €
Foot Ségala	1500 € + 500 € (remplacement véhicule)
APE ECOLE (23 €/enfant)	805 € + paiement bus piscine
Comité des fêtes	100 €
Comité Pradials	100 €
Le cantou del Peyralès	100 €
Anciens combattants	100 €
Association église Bibal	100 €
Société de Pêche	100 €
Atout jeunes	100 €
Les Aînés du Peyralès	100 €
Quilt Studio	100 €
Moto club du Ségala	100 €
Association du patrimoine	100 €
Centre de loisirs-ludothèque	100 €
Ondes et santé	100 €
La Tambouille	100 €
Entrez sans frapper	100 €
Les vrais amis et compagnie	Déjà accordée.
AMASSA	100 €
Les Passejaires	100 €

- Précise que les subventions sont versées sous réserve d'organisation d'une manifestation dans l'année
- Précise que le versement de la subvention est subordonné à la transmission du bilan financier 2022 de l'association ainsi que les statuts pour les nouvelles associations.

DELIBERATION N° 2023-024
SUBVENTION A L'ASSOCIATION EPICENTRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une épicerie associative sur la commune. Il précise que lors de la séance du 2 février 2023, le conseil municipal a accepté la location du local communal de l'ancienne boucherie. Il propose d'attribuer une subvention de 5000 euros à cette association.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

1 voix contre, 2 abstentions, 8 voix pour

- DECIDE d'attribuer une subvention de 5000 euros à l'association Epicentre pour l'année 2023.

DELIBERATION N° 2023-025
DETR 2023 : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-009 du 9 janvier 2023

Monsieur le maire propose au conseil de déposer un dossier de subvention DETR au titre de l'année 2023, concernant les travaux de rénovation de l'école. Les travaux concernent notamment l'aménagement de la classe maternelle au rez-de-chaussée, le réaménagement des locaux ainsi que la création de la cantine à l'étage. Il précise qu'Aveyron Ingénierie a présenté une étude de faisabilité. L'appel d'offre maîtrise d'œuvre a été réalisé et un architecte a été retenu par délibération du 3 novembre 2022.

Le montant de l'opération s'élève à **393 000 € hors taxe**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	361 000 €
Honoraires.....	32 000 €
Total dépenses.....	393 000 €
Subvention DETR 40%	157 200 €
Région 20 %.....	78 600 €
Département 20 %	78 600 €
<i>Autofinancement</i>	<i>78 600 €</i>
Total recettes	393 000 €

Cette opération est inscrite au budget 2023.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de rénovation de l'école
- SOLLICITE la subvention de l'Etat (DETR 2023) ainsi que les subventions de la Région et du Département
- S'ENGAGE à débiter l'opération décrite ci-dessus pour l'année 2023

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur les travaux du presbytère
- Point sur le nouveau circuit de ramassage des ordures ménagères à compter du 6 mars
- Etude des différents devis (achat d'un désherbeur thermique, réfection du toit de l'ancien presbytère de Pradials)
- Point sur l'accessibilité de la boucherie
- Présentation des dépenses d'investissement